

**BULLETIN DE VERSEMENT OU D'ARBITRAGE
CONDITIONS D'INVESTISSEMENT DU FCP OPTIMIZ BEST TIMING 7,5% (FR0010508341)**

Période de souscription : du 14 septembre 2007 au 20 décembre 2007

Pour une prise d'effet durant cette période,
ce bulletin doit impérativement nous être retourné avant le **11 décembre 2007**

Souscripteur / Adhérent* : _____
Co- Souscripteur / Co - Adhérent* : _____
Nom du Contrat* : _____
Numéro* : _____
Conseiller : _____

A envoyer à :
Generali Patrimoine
Service de Gestion des contrats
individuels
11 boulevard Haussmann

**Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et / ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, et conformément à la Note d'Information valant Conditions Générales / à la Notice d'information valant Conditions Générales du contrat cité en référence, je vous prie de bien vouloir (cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> Effectuer un versement complémentaire ou à la souscription** d'un montant de _____ €, selon la répartition suivante :
Support(s) : _____ Montant en euros ou en %
OPTIMIZ BEST TIMING 7,5% _____

** Si ce versement est effectué à la souscription, merci de joindre ce bulletin au Bulletin de Souscription.

<input type="checkbox"/> Effectuer un arbitrage d'un montant de _____ €, selon la répartition suivante :
Désinvestissement à partir du (des) support(s) : _____ Montant en euros ou en %

Réinvestissement sur le(s) support(s) :
OPTIMIZ BEST TIMING 7,5% _____

Mode de règlement :
<input type="checkbox"/> par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé exclusivement à l'ordre de Generali Vie et tiré sur le compte du Souscripteur / Adhérent, auprès de la Banque : _____
<input type="checkbox"/> par virement (joindre obligatoirement une copie de l'ordre de virement) sur le compte exclusivement de Generali Vie , et tiré sur le compte du Souscripteur / Adhérent auprès de la Banque : _____

Informations

Le 21 décembre 2007, à l'issue de la fenêtre de souscription, les sommes seront gérées dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds.

Le Souscripteur / Adhérent a bien été informé que ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule, soit une durée de 10 ans.

Pour investir sur OPTIMIZ BEST TIMING 7,5%, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure à *Décembre 2017*.

Nous vous informons que OPTIMIZ BEST TIMING 7,5% n'est pas éligible dans le cadre des options de votre contrat.

Les frais de gestion du contrat au titre de ce support peuvent être prélevés sur un autre support.

1^{er} exemplaire : Souscripteur / Adhérent(s) - 2^{ème} exemplaire : Assureur

Par dérogation à la Note d'information valant Conditions Générales /à la Notice d'information valant Conditions Générales, les revenus distribués par OPTIMIZ BEST TIMING 7,5% seront intégralement réinvestis sans frais par l'Assureur sur l'actif en euros de votre contrat.

Lors du remboursement de OPTIMIZ BEST TIMING 7,5%, les capitaux ainsi dégagés seront investis sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date du remboursement.

Avertissement

Cet instrument s'adresse à des Souscripteur / Adhérents avertis.

Nous attirons notamment l'attention du Souscripteur / Adhérent sur les risques suivants :

Le Souscripteur / Adhérent doit être averti que le produit est un fonds à formule dont le capital n'est pas garanti à l'échéance.

Le Souscripteur / Adhérent reconnaît renoncer à la garantie de l'objectif de gestion du fonds en investissant sur OPTIMIZ BEST TIMING 7,5% après la fenêtre de souscription.

De plus, il est recommandé au Souscripteur / Adhérent de ne pas opérer de désinvestissement sur ce fonds afin de bénéficier au mieux des performances de ce dernier. En cas de rachat anticipé de ses parts, le Souscripteur / Adhérent s'expose à un risque en capital non mesurable.

Déclaration

Le Souscripteur / Adhérent reconnaît avoir pris connaissance des avertissements décrits dans le Prospectus Simplifié du FCP OPTIMIZ BEST TIMING 7,5% sélectionné dans le présent bulletin ainsi que de ses particularités de fonctionnement. Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur, celle-ci étant par nature sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Fait à : _____, le : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur / Adhérent(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Souscripteur / Adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent. Il peut exercer ce droit en écrivant à Generali Patrimoine - 11 bd Haussmann - 75311 Paris Cedex 09 - Tél : 01 58 38 81 00. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de son dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion du contrat, notamment à son Courtier. Par la signature de ce document, il accepte expressément que les données le concernant leur soient ainsi transmises.